

Introduction

Nous de l'Association pour le Lac Kénogami (A.P.L.K.) nous considérons un peu les représentants passés, présents et futurs des résidents et usagers de cette faille millénaire qui a pour nom « Lac Kénogami ». C'est pour cette raison qu'il nous semble important d'en faire succinctement la petite histoire. Il est primordial de savoir d'où l'on vient pour savoir où l'on va.

Période antérieure à l'arrivée des blancs

Le lac Kénogami était avec le Lac-St-Jean et le Saguenay la voie de communication Nord-Sud de ces peuples nomades qui occupaient tout le territoire et qui tous les étés se rassemblaient à un endroit qui s'appelle aujourd'hui Tadoussac.

Le Lac Kénogami était une voie de communication.

Période postérieure à l'arrivée des blancs

A compter de cette époque, cette voie de communication allait devenir ce que l'on appela "la Route des fourrures".

Le Lac Kénogami était devenu une voie de communication et de commerce.

1644

Les « Relations des Jésuites » nous apprennent qu'à compter de cette date et pour une période de 150 ans, le père Jean Dequen et ses successeurs allaient en faire la voie de pénétration des missionnaires vers le Nord.

Le lac Kénogami se découvre une 3^{ième} vocation et devient la route de la foi.

1846

Arrivée du 1^{er} colon sur les rives du lac, il s'appelle Cyriac Bockell.

1889

La communauté s'est suffisamment développée pour avoir son 1^{er} curé résident. La première paroisse « St-Cyriac » est née.

Les rives du lac Kénogami deviennent une Terre d'accueil et de peuplement.

1900

Les premiers contrats interviennent entre deux compagnies occupant respectivement les deux exutoires du lac, soit la Rivière aux Sables et la Rivière Chicoutimi. Il s'agit de la compagnie de Pulpe de Jonquière et de la compagnie de Pulpe de Chicoutimi. Ces ententes ne régissaient que la fourniture d'eau pour transporter le bois dans un premier temps et dans un 2^{ième} temps l'énergie mécanique nécessaire aux deux usines.

Le lac Kénogami ajoute une autre corde à son arc, il devient pourvoyeur industriel.

1918

Exerçant des pressions politiques importantes, les deux compagnies de pulpe veulent dorénavant un approvisionnement plus régulier. Leurs usines qui peuvent maintenant fonctionner douze mois par année obtiennent que la Commission des Eaux Courantes devienne le maître d'œuvre d'un projet majeur pour l'époque. Malheureusement, il est majeur à plus d'un égard.

1. Il prévoit créer un réservoir avec le Lac Kénogami en remontant son niveau de 32 pieds.
2. Il prévoit la déportation pure et simple des propriétaires et habitants des rives du lac. Certes, cette déportation s'est faite avec compensation financière, mais sans aucune consultation des personnes concernées. Cela affectera 107 familles. Le Lac Kénogami se voit dépouillé de toutes ses vocations historiques et est livré pieds et poings liés aux producteurs de papier et d'électricité.

Le lac Kénogami est devenu exclusivement, complètement et uniquement au service de l'industrie.

1925

Signature d'un contrat (de 30 ans) entre la Commission des Eaux Courantes et les producteurs. Ces derniers peuvent dormir tranquilles, l'approvisionnement et le prix sont garantis pour une très longue période.

1940

Repeuplement progressif des rives par des résidents et un apport de plus en plus importants de villégiateurs. 1944 sera la renaissance de la paroisse St-Cyriac.

1955

Renouvellement des baux de 1925. Afin de donner une idée des conditions de renouvellement, on peut, à titre d'exemple, révéler que des redevances payées par la compagnie Price pour l'utilisation des eaux de la Rivière Chicoutimi étaient établies à \$23,034. Ces redevances seraient modifiées à compter de 1965 à \$24,642. Une clause d'indexation était prévue par périodes de cinq ans, mais avec une disposition à l'effet que l'augmentation ne pourrait être supérieure à 1% annuellement.

Point n'est besoin de faire de savants calculs pour réaliser que l'eau est virtuellement donnée. Tous les ouvrages de retenue des eaux de même que toutes les réparations majeures sur ces ouvrages ont été payés par le gouvernement, c'est-à-dire par le citoyen payeur de taxe. Un autre exemple : il faut savoir que la construction des ouvrages de retenue des eaux en 1923 devait coûter 2 million 750 mille dollars. Le gouvernement avoue candidement à l'intérieur du renouvellement du bail que cela a coûté **beaucoup plus** sans en mentionner le coût véritable. Les déboursés et réparations pour la période de 1949 à 1962 ont été de \$2,695,415.64.

C'est avec les impôts de la population que ces ouvrages ont été construites et améliorées. Nous sommes forcés de nous rappeler que les ouvrages étaient au service exclusif des producteurs d'électricité. C'est une situation du genre profiteur – non payeur.

1970

Consacrant la vocation récréo-touristique amorcée antérieurement, la conception et la réalisation du Parc touristique et récréatif du Lac Kénogami, réalisée par le ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche de l'époque, amorce un virage important. Pour la 1^{ière} fois un ministère sans vocation industrielle s'implique dans un projet au Lac Kénogami.

1982

Le virage s'accroît, Reconnaisant la vocation récréo-touristique, le Ministère de l'Énergie et des Ressources crée une **gestion estivale**. Il est important ici de souligner que cela se fait en dépit de baux blindés avec les producteurs d'hydroélectricité. Quand la volonté politique est présente, tout devient possible.

1984

Fondation de la Municipalité de Lac Kénogami. Cet événement est la reconnaissance d'un état de fait. Le Lac Kénogami garde sa vocation récréo-touristique et redevient un milieu de vie permanent, mais cette fois pour des milliers de citoyens. Un an auparavant on assiste à la fondation de l'ASSOCIATION POUR LE LAC KÉNOGAMI [A.P.L.K.]. Cette association regroupe les propriétaires et usagers du lac. La commission NICOLET reconnaîtra son importance en lui réservant une place au comité de bassin.

1991

Dépôt par le ministère industrie, science et technologie Canada avec l'office de planification et de développement du Québec du PLAN DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU LAC KÉNOGAMI ET DE SA ZONE PÉRIPHÉRIQUE.

Les instances fédérales et provinciales reconnaissent officiellement une autre vocation que celle de pourvoyeur industriel au lac Kénogami

1996

INNONDATION. Les dommages matériels se chiffrent en centaines de millions de dollars. Les séquelles psychologique dureront des dizaines d'années.

La commission Nicolet est créée pour non seulement découvrir les causes du désastre mais aussi pour faire des recommandations qui assureront la sécurité des populations en amont comme en aval du lac Kénogami. Les recommandations retenues pour leur faisabilité sont en gros.

- 1 Rehaussement des ouvrages de retenues des eaux et automatisation des évacuateurs des barrages.
- 2 Travaux dans la rivière aux sables permettant d'évacuer beaucoup plus d'eau en cas de crues importantes.
- 3 Construction d'un barrage de retenue des eaux en amont du lac qui contrôlerait environ 25% des eaux du bassin versant. La réalisation du bassin Pikauba nous amène justement aux audiences du BAPE.

CONCLUSION

L'association pour le lac Kénogami endosse les 3 recommandations principales et particulièrement la troisième. La construction du réservoir Pikauba. Cette construction est la clef de voûte qui permettra d'attendre l'objectif premier du rapport Nicolet, c'est à dire la sécurité des populations en amont comme en aval du lac Kénogami.

Cette sécurité sera atteinte en créant une capacité d'emmagasinement variant selon les saisons jusqu'à 271,9 millions de mètres cubes d'eau. Cette capacité se traduira par une gestion beaucoup facilitée du maintien du niveau du lac Kénogami, sans les inconvénients de variations importantes. Le projet déposé par le promoteur nous parle de plus ou moins 4 pouces en période estivale, alors que l'histoire nous a habituée à plus ou moins 4 pieds.

Les objectifs visés par la construction du réservoir Pikauba seront atteints à la condition évidente que cette sécurité accrue soit mise à la disposition des populations en amont comme en aval du lac Kénogami, et non pas à la disposition des producteurs d'électricité.

Conséquences de ce nouvel objectif, nous croyons qu'il est maintenant temps de modifier la gestion dite estivale, par une gestion contrôlée et ce de la fin de la crue printanière jusqu'à la prise des glaces et ce au niveau de 114 pieds plus ou moins 4 pouces tel que suggéré par le promoteur.

Redonnons le lac Kénogami à ses véritables propriétaires, soit la population!

Yves Vaillancourt

Louis Pilote

pour l'APLK

10 juin 2003